### Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats 2021-2022)









École : St-Joseph Date : 27 avril 2022

	Nombre de signalements de violence	Nombre de signalements d'intimidation
Préscolaire 4 et 5 ans	16	0
Primaire	51	0
Classes spécialisées	21	0
TOTAL	88	0

Nombre de mémo: 1345

EXEMPLES DES CATÉGORIES		
Accompagnement psycho-social et santé	91	
Attitude et comportement : crise	183	
Attitude et comportement : Dérange en classe	95	
Attitude et comportement : Non-respect des consignes	87	
Attitude et comportement : Refus de collaborer	80	



Rappel des défis et des objectifs priorisés pour l'année scolaire 2021-2022			
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
→ Matrice de comportement basée sur le soutien au comportement positif (niveau 1)			Système SCP auprès de
→ Enseignement explicite des comportements attendus en classe et dans l'école avec le calendrier			tous les groupes.
♣ Afficher, dans les corridors et les escaliers, les illustrations de la matrice de comportements attendus			Les comportements attendus sont modélisés par des photos des élèves qui sont affichées dans le corridor.
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école			



Jeux supervisés et animés par le service de garde et les TES lors des périodes de dîner et au service de garde le soir.		*
♣ Formation du nouveau personnel pour le programme SCP.		Dès le début d'année, le nouveau personnel est rencontré afin de se faire présenter les lignes directrices.
♣ Soutien et accompagnement pour le personnel qui en ressent le besoin (mentorat),	Mentorat offert par le CSSRDN	
♣ Pour les élèves et les parents : ajout, à l'agenda ou dans le cahier de communication, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation.		



♣ Pour le personnel : ajout, au cahier de gestion, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation.		A va va a situation
Utilisation de la Liaison et du site Internet de l'école destinés aux parents pour véhiculer des messages en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation	Le bulletin Liaison a été remplacé par des courriels mensuels aux parents.  Valider si le format de cette communication convient.	Aucune situation majeure n'a fait en sorte que nous avons dû intervenir auprès de l'ensemble des parents.  Cependant, deux communications préventives ont été envoyées à l'ensemble des parents (Squid game et guerre Ukraine)
Rencontres de régulation du comité SCP afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement.		Objectif ciblé mensuellement.



<ul> <li>Les portes sont verrouillées en permanence.</li> <li>Limitation de l'accès aux visiteurs, remise d'un petit collier (en visite) à chaque visiteur par la secrétaire à leur arrivée.</li> </ul>	La cocarde n'a pas été utilisée en raison du nbr restreint de visiteurs et de leur accueil personnalisé.  Valider la pertinence de reconduire la mesure
Collaborer avec les parents en les tenant informés et en envoyant les documents à la maison.	



### Mise en œuvre des moyens

### Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

- - ✓ De façon générale, toutes les mesures de prévention ont été mises en place et elles ont porté fruit. L'application de la matrice de l'école depuis septembre fait qu'une grande partie du travail en est facilitée. Des ateliers de groupes et rencontres individuelles liés à la prévention ont eu lieu tout au long de l'année selon les besoins. De plus, l'introduction de DIRE-MENTOR a porté fruit.
  - ✓ Les dîners sont animés par les TES et une éducatrice en service de garde afin d'offrir aux élèves une variété d'activités leur permettant d'occuper positivement leur pause .
  - ✓ Application du Niveau 2 (PEP) de façon plus intensive.
  - ✓ Une sensibilisation faite aux parents sur l'intimidation reste à développer.
  - ✓ Poursuivre l'application du DIRE-MENTOR.
- Les modalités de signalement et de consignation :
  - ✓ Le mode de consignation utilisé est celui du CSSSRDN.
  - ✓ La consignation des événements et des interventions dans l'outil MÉMOS.



### Les mesures éducatives et de sanction :

- ✓ Les ateliers (TES) vécus et les retours dans chacune des classes ont été enrichissants et porteurs de résultats.
- ✓ Le traitement et le suivi rapide de tous les signalements furent appréciés des membres de l'école ainsi que des parents.
- ✓ Ajout TES lors du diner (poursuites des interventions lors des moments non-structurés).

#### 

✓ Une plus grande vigilance et un suivi rigoureux permettent de régler les situations rapidement et ainsi contribuer au bon climat de l'école.

#### Les difficultés rencontrées :

- ✓ Les conceptions erronées liées à l'intimidation, la violence, les chicanes et les taquineries doivent être clarifiées, particulièrement chez les élèves et certains parents.
- ✓ Les conflits qui émanent et perdurent de situations vécues à l'extérieur de l'école (le soir, la fin de semaine, le climat du quartier et les réseaux sociaux) et qui ont des répercussions sur la vie scolaire.

### Les éléments facilitants :

- ✓ Mêmes intervenants sur la cour de récréation 5 jours par semaine
- ✓ La mobilisation du personnel dans le programme SCP.
- ✓ Les rencontres mensuelles du comité SCP.
- ✓ Les retours sur les rencontres du comité en AG.
- ✓ L'implication et la connaissance du milieu par plusieurs intervenants de l'école permet de mieux connaître les élèves et d'intervenir adéquatement selon les besoins individuels de ceux-ci.
- ✓ La cohésion dans les pratiques éducatives liées au désir d'enseigner explicitement les comportements attendus.
- ✓ Implantation DIRE-MENTOR.



✓ La passation du questionnaire sur le sentiment de sécurité permet d'avoir un portrait plus juste de l'école en ayant la perception du personnel de l'école et des élèves.

L'impact des actions mises en place				
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires	
<ul> <li>Meilleure compréhension, chez le personnel, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation.</li> <li>Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade.</li> <li>Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives.</li> <li>Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi.</li> </ul>	<ul> <li>Meilleure compréhension, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation.</li> <li>Rôle plus actif des témoins de situations de violence et d'intimidation.</li> <li>Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non).</li> </ul>	<ul> <li>Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation.</li> <li>Amélioration des relations par des correspondances positives faites par le personnel (appels soleils, billet positifs, médailles).</li> <li>Participation à la vie de l'école et accompagnement lors des sorties éducatives.</li> <li>Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction).</li> </ul>	<ul> <li>Collaboration entre le personnel de l'école et le personnel du CISSS.</li> <li>Collaboration entre les intervenants de la protection de la jeunesse.</li> <li>Collaboration entre les policiers et l'école.</li> </ul>	



### Recommandations

### Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- ♣ Poursuite du programme basé sur les comportements positifs (niveaux 1 et 2).
- ♣ Enseignement explicite des comportements attendus selon les aires de vie commune avec un calendrier des enseignements.
- ↓ Utilisation des plans de leçon en lien avec les comportements attendus.
- ♣ Accentuation des renforcements positifs et des célébrations des efforts.
- Implication de l'équipe-école dans l'appropriation des approches centrées sur les solutions.
- ♣ Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves ciblés.
- ♣ Implantation d'ateliers préventifs (ex. : moozoom) sur l'intimidation dès le début de l'année pour tous les élèves.
- **♣** Poursuite de la formation sur la fonction du comportement.
- ♣ Programme DIRE-MENTOR
- **♣** Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction).

L'évaluation du plan de lutte de l'école St-Joseph a été approuvé par le conseil d'établissement pour l'année 2021-2022 le 9 mai 2022. Numéro de la résolution : CE- 012-2021-24

Nathalie Bedwani

Directrice

Stéphanie Savoie Présidente

